



Date de Révision de Kit: 7 août 2020

8332 ÉPOXY À PRISE RAPIDE – KIT

Kit de produit MG Chemicals en plusieurs parties

Ce produit est un kit composé de plusieurs pièces. Chaque pièce est un composant chimique emballé indépendamment et fut soumis individuellement à des évaluations des dangers.

Contenu du Kit

<i>Pièce</i>	<i>Nom de Produit</i>	<i>Utilisation du Produit</i>
A	8332-A	Résine d'adhésif à prise rapide
B	8332-B	Durcisseur d'époxy

Les fiches de données de sécurité pour chacune des pièces énumérées ci-dessus suivent cette page de couverture.

Instruction pour la Transportation

Avant d'offrir ce kit pour le transport, lisez la Section 14 pour toutes les pièces répertoriées ci-dessus.

8332-A

ÉPOXY À PRISE RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8332-A**Autres Moyens d'Identification :** Époxy à Prise Rapide (Partie A) ;
Fast Set Epoxy (Part A)**N° de Pièces Connexes :** 8332-25ML, 8332-50ML

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Durcisseurs d'adhésif époxy à prise rapide**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaires	2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	2	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	WARNING
Symboles	Mention de Danger
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

8332-A
ÉPOXY À PRISE RAPIDE
Continuation...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les fumées, brouillards et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical et Consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical et Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

8332-A
ÉPOXY À PRISE RAPIDE
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
25068-38-6	résine d'épichlorhydrine et de diphenol A ^{a)}	≤100%

a) Poids moléculaire moyen ≤700

Section 4 : Premiers Soins

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, douleur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical et Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P362 + P364, P333 + P313
Symptômes Immédiat ou Différés	<i>rougeur, irritation, dermatite de contact</i>
Intervention	Laver la peau abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	<i>toux, irritation des voies respiratoires</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331
Symptômes Immédiat	<i>irritation</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

8332-A

ÉPOXY À PRISE RAPIDE

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces très chaudes.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂)
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les fumées, brouillards et vapeurs.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec une serviette de papier; et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

8332-A

ÉPOXY À PRISE RAPIDE

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	RECOMMANDATION : Conserver dans un endroit sec et propre, loin des substances incompatibles.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées.

Paramètres de Contrôles

Ventilation	Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT]. Un système de ventilation générale est suffisant pour une utilisation normale; garder l'exposition aussi basse que possible.
--------------------	--

Suite de section sur la page suivante

8332-A**ÉPOXY À PRISE RAPIDE****Equipment de Protection Individuelle**

Protection des yeux	<p>Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monococques de sécurité appropriées.</p> <p>RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.</p>
Protection de la Peau	<p>En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant.</p> <p>Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.</p>
Protection Respiratoire	<p>N'est pas normalement requis, mais en cas d'exposition à des niveaux élevés de brouillard, de vapeurs ou fumées, porter un demi-masque avec cartouche de vapeurs organiques et filtre à particule.</p> <p>RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.</p>

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8332-A

ÉPOXY À PRISE RAPIDE

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Jaune, claire	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Doux	Pression de Vapeur @25 °C a)	<5.0×10 ⁻¹⁰ hPa [<3.5×10 ⁻¹⁰ mmHg]
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	1.16
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble
Point Initial d'Ébullition	>150 °C [>302 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair	250 °C [482 °F]	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Viscosité @25 °C	>10 000 mm ² /s

a) Valeur de la littérature pour un mélange de composition similaire

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, bases forts, ammoniac
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

8332-A

ÉPOXY À PRISE RAPIDE

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, des irritation oculaires et de la douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, une dermatite allergique de contact, ou irritation.
Inhalation	L'inhalation des fumées, des vapeurs ou des brouillards peuvent causer de la toux et une irritation du nez, de la gorge, et des poumons (voies respiratoires supérieures).
Ingestion	Peut provoquer irritation.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée au durcisseur peut causer une allergie cutanée.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
résine d'épichlorhydrine et de diphénol A	11 400 mg/kg Rat	Pas disponible	Pas disponible

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

8332-A**ÉPOXY À PRISE RAPIDE****Autre Effets Toxiques**

Corrosion/irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritation des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	La résine d'épichlorhydrine et de diphénol A peut provoquer une sensibilisation de la peau selon les études animales.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Le contenu liquide ne répond pas aux critères de danger par aspiration. Le mélange ne contient pas de substances de catégorie 1.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

La résine d'épichlorhydrine et de diphénol A est comme un danger chronique pour le milieu aquatique de catégorie 3.

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Pas disponible

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

8332-A
ÉPOXY À PRISE RAPIDE
Section 14 : Information Relatives au Transport
Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. USA DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles moins de 450 L 8332-25ML, 8332-50ML (Partie A) NON RÈGLEMENTÉ sous le TMD par la disposition particulière 99	49 CFR : Tailles supérieures à 5 L À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT Numéro UN : UN3082 Appellation Réglementaire : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (résine époxy de bisphénol-A (produit de réaction)) Classe : 9 Groupe d'Emballage : III Polluant Marin : Oui
Tailles de 5 L ou moins NON RÈGLEMENTÉ par 49 CFR par la disposition particulière 171.4 (c)(2)	

Dispositions Particulière 99 (2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de **171.4 (c) Exceptions**

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

Suite de section sur la page suivante

8332-A**ÉPOXY À PRISE RAPIDE****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**Tailles de 5 L ou moins
8332-25ML, 8332-50ML (Partie A)**NON RÈGLEMENTÉ**Sur le bordereau d'expédition,
écrire : "Non restreint, selon la
disposition spéciale A197"

Traduction non officielle de Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Voie Maritime**Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**Tailles de 5 L ou moins
8332-25ML, 8332-50ML (Partie A)**NON RÈGLEMENTÉ**

par 2.10.2.7

Traduction non officielle de 2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

8332-A**ÉPOXY À PRISE RAPIDE****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

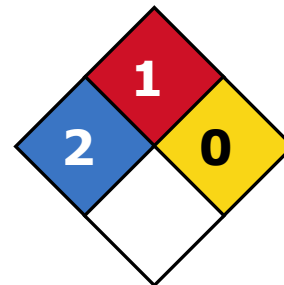
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		1
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

8332-A**ÉPOXY À PRISE RAPIDE**

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires réglementaires

Date de Révision 07 août 2020

Annule et Remplace 09 mars 2020

Changement Effectué : Ajout d'un nouveau numéro de pièce.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

8332-A**ÉPOXY À PRISE RAPIDE****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contactez nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouvent à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locaux, régionaux, nationaux, ou internationaux qui s'appliquent.

8332-B

(PARTIE B)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8332-B**Autres Moyens d'Identification :** Époxy à Prise Rapide (Partie B) ;
Fast Set Epoxy (Part B)**N° de Pièces Connexes :** 8332-25ML, 8332-50ML

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Durcisseurs d'adhésif époxy à prise rapide**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves	1	Danger	Corrosion
Corrosion Cutanée	1	Danger	Corrosion
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	3	<i>aucune</i>	<i>aucun</i>

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
<i>Aucun symbole mandaté</i>	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

8332-B**(PARTIE B)***Continuation...*

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P310	Pour toutes les voies d'exposition : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Stockage	Conseils de Prudence
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

8332-B
(PARTIE B)
Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
72244-98-5	pentaérythritol-PO-mercaptoglycérol~	84%
90-72-2	tris-2,4,6-(diméthylaminométhyl) phénol	16%

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

P305 + P351 + P338, P310

Symptômes Immédiat
rougeur, douleur, brûlure chimique
Intervention

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)

P303 + P361+ P352, P310, P333 + P313, P363

Symptômes Immédiat ou Différés
rougeur, éruption cutanée (dermatite allergique de contact), brûlure chimique
Intervention

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

8332-B**(PARTIE B)***Continuation...*

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P310
Symptômes Immédiat	<i>toux, irritation des voies respiratoires</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P310
Symptômes Immédiat	<i>brûlures au tube digestif (bouche, gorge) et douleur abdominale (Voir aussi les symptômes respiratoire)</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils aux Médecins

En cas d'exposition aux produits d'incendie d'oxydes d'azote (NOx) lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Pour des surexpositions importantes, la personne exposée devrait être maintenu sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces très chaudes. L'inhalation de fumées toxiques lors d'un incendie peut avoir des effets à retardement. Les personnes exposées peuvent avoir besoin d'être mis sous surveillance pendant 48 h. Nocif pour les milieux aquatiques : Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂), des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et du sulfure d'hydrogène.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

8332-B

(PARTIE B)

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec une serviette de papier; et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées.

Paramètres de Contrôles

Ventilation Un système de ventilation générale est suffisant pour une utilisation normale; garder l'exposition aussi basse que possible.

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire En cas d'exposition à des niveaux élevés de brouillard, de vapeurs ou fumées, porter un demi-masque avec cartouche de vapeurs organiques.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8332-B
(PARTIE B)
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Jaune, claire	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Mercaptan-like (chou pourri)	Pression de Vapeur @20 °C	0.000002 hPa estimée
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	1.13
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble
Point Initial d'Ébullition	Pas disponible	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair ^{a)}	>93 °C [>200 °F]	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible	Viscosité @25 °C	≥1 000 mm ² /s

a) Pensky-Martens coupelle fermée

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme des fumées, des vapeurs, du brouillard.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

8332-B

(PARTIE B)

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, des lésions oculaires et de la douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, une dermatite allergique de contact, ou des brûlures chimiques.
Inhalation	L'inhalation des fumées, des vapeurs ou des brouillards peuvent causer de la toux et une irritation du nez, de la gorge, et des poumons (voies respiratoires supérieures).
Ingestion	Peut provoquer de la douleur et des brûlures chimiques à la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée au durcisseur peut causer une allergie cutanée.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
pentaérythritol-PO-mercaptopglycérol~	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
tris-2,4,6-(diméthylaminométhyl) phénol	2 169 mg/kg Rat	>969 mg/kg Rat	Pas disponible

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Provoque des brûlures de la peau.
Lésions/irritation des yeux	Provoque des lésions oculaires.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Le pentaérythritol-PO-mercaptopglycérol~ et le tris-2,4,6-(diméthylaminométhyl) phénol peuvent causer une sensibilisation de la peau selon les études animales.

Suite de section sur la page suivante

8332-B**(PARTIE B)**

Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Téragénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles – exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm ² /s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le pentaérythritol-PO-mercaptoglycérol~ et le tris-2,4,6-(diméthylaminométhyl) phénol sont comme un danger chronique pour le milieu aquatique de catégorie 3.

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique

Suite de section sur la page suivante

8332-B**(PARTIE B)****Écotoxicité Chronique**

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Biodégradation

Pas disponible

Bioaccumulation

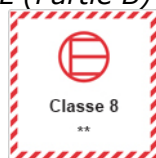
Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre****Référer aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).Tailles de 30 mL ou moins
8332-25ML, 8332-50ML (Partie B)**Quantité Exceptée**Code **E2**

** Nom de l'affréteur

Suite de section sur la page suivante

8332-B**(PARTIE B)****Voie Aérienne****Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA**Tailles de 30 mL ou moins
8332-25ML, 8332-50ML (Partie B)**Quantité Exceptée**Code **E2**Sur le bordereau d'expédition,
écrire :« Marchandises Dangereuses
en Quantité Exceptée ».*A TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT***Numéro UN** : UN2735**Appellation Réglementaire** : AMINES
LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (tris-2,4,6-
(diméthylaminométhyl) phénol)**Classe** : 8**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non

** Nom de l'affréteur

Voie Maritime**Référer au Règlement IMDG.**Tailles de 1 L ou moins
8332-25ML, 8332-50ML (Partie B)**Quantité Exceptée**Code **E2**Sur les documents de transport,
écrire :« Marchandises Dangereuses
en Quantité Exceptée ».*A TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT***Numéro UN** : UN2735**Appellation Réglementaire** : AMINES
LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (tris-2,4,6-
(diméthylaminométhyl) phénol)**Classe** : 8**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non

** Nom de l'affréteur

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

8332-B**(PARTIE B)****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

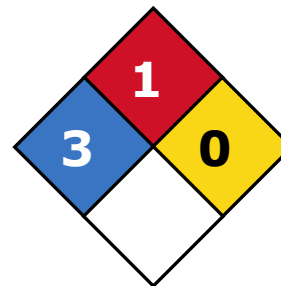
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	* 3
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

8332-B**(PARTIE B)**

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductrice, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 07 août 2020

Annule et Remplace 09 mars 2020

Changement Effectué : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

8332-B**(PARTIE B)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contactez nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locaux, régionaux, nationaux, ou internationaux qui s'applique.